

Séance  
ordinaire du 2  
décembre  
2013

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER DE 20 h 30 À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse  
M. Stéphane Dupont, conseiller du district 1  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Claude Bélanger, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Marc Després et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis ainsi que madame Sonia Lévesque, du journal l'Information.

13.12.619

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier rédige le procès-verbal.

13.12.620

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2013 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 192 842.79 \$

↳ Comptes préautorisés : 1 047 460.04 \$

### **ADMINISTRATION**

5. Dévolution des responsabilités aux membres du conseil.
6. Approbation du plan d'action du comité jeunesse.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

7. Demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ par la Ville de Mont-Joli dans le dossier du Parc du ruisseau Lebrun.

### **FINANCES**

8. Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2014 et fixant les coûts pour les diverses taxes, tarifs et compensations applicables pour l'année 2014 à la Ville de Mont-Joli.
9. Approbation de la programmation des travaux révisés prévus dans le cadre du programme TECQ 2010-2013.
10. Recours à des mesures d'allègement dans le dossier du régime de retraite de la Ville de Mont-Joli.

### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Autorisation d'adhésion à la COMBEQ pour 2014.
12. Ratification de l'autorisation d'affichage de poste d'opérateur 1 saisonnier au service des travaux publics.
13. Rejet des griefs 21-2013, 22-2013, et 23-2013 déposés par le syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).

### **LOISIRS**

14. Autorisation pour l'instauration d'ateliers culturels – entente de développement culturel avec la MRC de La Mitis.
15. Autorisation de renouvellement de contrat pour l'entretien des sentiers de ski de fond.

### **TRAVAUX PUBLICS**

16. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2014.
17. Adjudication du contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2013.
18. Autorisation de paiement – surveillance des travaux de réfection du Château Landry.

### **URBANISME**

19. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 25 novembre 2013 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
20. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA pour le 98, avenue Ross.

21. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA pour le 1800, boulevard Jacques-Cartier.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

22. Adjudication d'un poste au service des travaux publics.

23. Autorisation de paiement à la firme Habitation JL pour la réfection de la toiture du bâtiment accessoire de la salle St-Jean-Baptiste.

24. Avis de motion afin de modifier le règlement 2012-1283 règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

25. Période de questions.

26. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **13.12.621 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2013 À 20 H 30**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 18 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 novembre 2013 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

#### **13.12.622 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 192 842.79 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 047 460.04 \$.

#### **ADMINISTRATION**

#### **13.12.623 DÉVOLUTION DES RESPONSABILITÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL**

L'élection récente du conseil me fournit l'occasion de procéder à un nouveau partage des responsabilités entre les élus. L'objectif de ces dévolutions consiste à nommer, aux différents comités de travail de la Ville, une heureuse combinaison de personnes apportant à la fois de l'expérience et du sang neuf.

#### **Madame Danielle Doyer, mairesse**

- √ Membre du conseil d'administration de la MRC de La Mitis
- √ Communication et relations avec les citoyens
- √ Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli
- √ CLD de La Mitis
- √ Conférence régionale des élus (CRÉ) du BSL

- √ Les Murmures de la Ville de Mont-Joli
- √ La CODEM
- √ Fonds de retraite des employés de la Ville de Mont-Joli
- √ Fondation de la Ville de Mont-Joli
- √ Parc du Ruisseau Lebrun
- √ Comité de toponymie
- √ Membre d'office de tous les comités de la Ville

#### **Monsieur Stéphane Dupont**

- √ Centre de tri et de récupération Matapédia-Mitis, *répondant*
- √ Maison des jeunes, *répondant*
- √ Politique familiale et des aînés, *répondant*
- √ Sport
- √ Village-relais
- √ Comité femmes et Ville, *répondant*

#### **Monsieur Normand Gagnon**

- √ Ressources humaines, *répondant*
- √ CODEM, *répondant*
- √ Village-Relais, *répondant*
- √ Comité Revitalisation Mont-Joli (FRP)
- √ Office municipal d'habitation, *répondant*
- √ Politique familiale
- √ Murmures de la Ville, *répondant*

#### **Monsieur Georges Jalbert**

- √ Fonds de retraite, *répondant*
- √ Politique familiale et des aînés
- √ Travaux publics, *répondant*
- √ Sécurité publique, *répondant*
- √ Comité d'embellissement
- √ CODEM
- √ Comité Revitalisation Mont-Joli (FRP)
- √ Comité de circulation

#### **Monsieur Jean-Pierre Labonté**

- √ Finances
- √ Culture et loisirs
- √ Comité des dons, *répondant*
- √ Fondation de la Ville, *répondant*
- √ Action communautaire
- √ Corporation des événements spéciaux, *répondant*
- √ Corporation du stade du centenaire, *répondant*
- √ Accueil des nouveaux arrivants

#### **Monsieur Claude Bélanger**

- √ Sports et culture, *répondant*
- √ Patrimoine et Château Landry, *répondant*
- √ P'tit Plantarium, *répondant*
- √ CLAC, *répondant*
- √ Parc du ruisseau Lebrun et foresterie urbaine, *répondant*
- √ Comité d'embellissement, *répondant*
- √ Urbanisme
- √ Ressources humaines
- √ Fonds de retraite des employés

### **Monsieur Denis Dubé**

- √ Urbanisme, *répondant*
- √ Finances, *répondant*
- √ Accueil des nouveaux arrivants, *répondant*
- √ Sécurité publique
- √ Travaux publics
- √ Comité des dons
- √ Corporation des événements spéciaux
- √ Comité de circulation

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter officiellement ce partage des tâches entre les membres du conseil.

13.12.624

### **APPROBATION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-François Paradis, animateur responsable à la Maison des Jeunes de Mont-Joli, a soumis le plan d'action du comité jeunesse aux membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli souhaite soutenir les actions dudit comité ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du plan d'action 2013 du comité jeunesse parrainé par la Maison des Jeunes de Mont-Joli.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

13.12.625

### **DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À LA CPTAQ PAR LA VILLE DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DU PARC DU RUISSEAU LEBRUN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli dépose une demande d'exclusion de la zone agricole en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c.P-41.1)*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette Loi, la Ville doit adresser ses recommandations à la commission;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à exclure des lots, dans le cadre d'un premier volet, pour permettre la création d'un parc municipal en milieu naturel et, dans le cadre d'un deuxième volet, de faire concorder la limite de la zone agricole avec des limites de propriétés;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole des lots concernés est de classe 2, avec des contraintes d'humidité au nord et de classe de 3 avec des contraintes de topographie à 80 % et d'humidité à 20 % au sud;

**CONSIDÉRANT QUE** les possibilités d'utiliser les lots visés à des fins agricoles sont faibles en raison notamment de l'utilisation actuelle des lots qui ne sont plus à vocation agricole pour la plupart d'entre eux et qu'une partie de la superficie visée bénéficie déjà d'une autorisation de la Commission (Dossier 335 069);

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences sur le développement des exploitations agricoles environnantes seront négligeables compte tenu de l'affectation projetée des lots visés;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la réalisation du projet de parc, et que le second volet de la demande vise à régulariser un état de fait déjà existant en faisant concorder les limites de la zone non agricole à celles de propriétés résidentielles;

**ATTENDU QUE** les lots visés sont des emplacements de moindre impact en prenant en considération l'ensemble de la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'empiète pas sur des superficies nécessaires à la viabilité d'une exploitation agricole existante;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exclusion recherchée ne respecte pas le règlement de zonage actuel, ni le schéma d'aménagement de la MRC de la Mitis, mais que cette dernière s'est engagée à modifier son schéma pour tenir compte de la décision de la CPTAQ et que la Municipalité modifiera également son règlement de zonage en concordance avec la modification du schéma d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT** l'étendue de la demande d'exclusion et le nombre de volets concernés, la Ville de Mont-Joli ne peut adopter un projet de règlement avant d'obtenir une orientation de la part de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement d'un parc municipal en milieu naturel vise à répondre à un besoin exprimé par la population et doit être réalisé dans les délais les plus brefs possible;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser que la Ville de Mont-Joli dépose une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour la réalisation d'un parc avec sentiers d'interprétation.

## **FINANCES**

13.12.626

### **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2014 ET FIXANT LES COÛTS POUR LES DIVERS TARIFS, TAXES, ET COMPENSATIONS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2014 À LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2014 et fixant les coûts pour les divers tarifs, taxes et compensations applicables pour l'année 2014 à la Ville de Mont-Joli.

13.12.627

### **APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉS PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2010-2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- **QUE** la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisés jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- **QUE** la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;
- **QUE** la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification apportée à la programmation des travaux révisés approuvée par la présente résolution.

**13.12.628 RECOURS À DES MESURES D'ALLÈGEMENT DANS LE DOSSIER DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli, « L'employeur », avise le comité de retraite qu'il se prévautra des mesures d'allègement visant à réduire les cotisations requises pour les années 2014-2015. Ces mesures permettant de diminuer de 50 % les sommes versées au régime de retraite, et ce, dans le cadre du déficit de capitalisation.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**13.12.629 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR 2014**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur en bâtiment, monsieur Steve Lapointe, à renouveler son adhésion comme membre actif de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2014 au tarif de 290 \$, plus les taxes.

**13.12.630 RATIFICATION DE L'AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR 1 PERMANENT SAISONNIER DÉNEIGEMENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de ratifier l'affichage d'un poste d'opérateur 1 permanent saisonnier déneigement à combler au service des travaux publics.

**13.12.631 REJET DES GRIEFS 21-2013, 22-2013, ET 23-2013 DÉPOSÉS PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé 3 griefs en novembre 2013;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil rejette les griefs 21-2013, 22-2013, et 23-2013 déposés par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). Le conseil estime que ces griefs sont non fondés, ni en fait, ni en droit.

**LOISIRS**

**13.12.632 AUTORISATION POUR L'INSTAURATION D'ATELIERS CULTURELS – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LA MRC DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire offrir à ses citoyens une diversité d'activités de qualité;

**CONDISÉRANT** le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l'Entente de développement culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est d'accord avec les implications qui la concerne et qui sont prévues dans ce partenariat avec la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la MRC de La Mitis se traduit par la coordination et la promotion mitissiennes du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours et assumera 50 % des coûts reliés au cachet de l'artiste, l'artisan ou l'organisation concernée;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de participer au projet **Ateliers de loisirs culturels** de la MRC de La Mitis pour la session prévue à l'hiver 2014. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli désigne madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, comme signataire de tous les documents officiels relatifs au projet et également, de désigner, madame Nancy Proulx, coordonnatrice aux communications, à la culture et à la vie communautaire, comme personne ressource qui assurera le suivi avec la MRC de La Mitis.

De plus, la Ville de Mont-Joli rendra disponible et assurera la gestion d'un local approprié gratuitement, dont la valeur financière réelle est de 450 \$ pour la durée du projet. Aussi, la Ville de Mont-Joli participera financièrement au projet à la hauteur de 8 % du coût de l'atelier.

**13.12.633 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien des sentiers de ski de fond pour l'année 2013-2014 à Monsieur Albert Côté. Celui-ci s'engage à entretenir la piste de ski de fond « Raymond Pearson » située dans le Parc du ruisseau Lebrun de décembre 2013 à mars 2014 au coût de 1000 \$ plus les taxes.



## TRAVAUX PUBLICS

### 13.12.634 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2014

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a eu lieu le 19 novembre 2013 pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**une entreprise a présenté une soumission pour les six (6) options à savoir :

- *Les Serres de la Baie SENC;*

**CONSIDÉRANT** l'analyse desdites soumissions et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2014 à la firme *Les Serres de la Baie SENC* pour les six (6) options incluses au devis, le tout représentant un montant de 20 226,24 \$, taxes incluses.

### 13.12.635 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2014

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres tenu le 7 novembre 2013 a permis de recevoir quatre (4) propositions pour le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2014 à savoir :

- **Desroches produits pétroliers** pour un total 245 107.00 \$
- **Valero** pour un total 246 698,06 \$
- **Petroles JD Inc.** pour un total 243 368.61 \$
- **Pétroles BSL (Sonic)** pour un total 242 769.30 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse desdites soumissions et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2014 à la firme Pétroles BSL (Sonic). L'ensemble du contrat de fourniture de produits pétroliers représente un montant total de 242 769,30 \$ incluant les taxes. Les prix unitaires subiront les fluctuations du marché en conformité avec les modalités prévues au devis.

### 13.12.636 AUTORISATION DE PAIEMENT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHÂTEAU LANDRY

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Beaudet, Faille et Normand, architectes a présenté la facture 13-140 au montant de 1 352 \$, plus les taxes, dans le projet de réfection du Château Landry pour la période se terminant le 31 octobre 2013;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Beudet, Faille et Normand, architectes d'un montant total de 1 352 \$, plus les taxes.

## **URBANISME**

**13.12.637**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2013 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 25 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Séphane Dupont et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 25 novembre 2013 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 35 permis de rénovation pour une valeur de 603 450 \$;
- L'émission d'un permis de construction pour une valeur de 200 000 \$

L'approbation de deux demandes de PIIA :

- le 98, avenue Ross
- le 1800 boulevard Jacques-Cartier

Une demande de dérogation mineure pour le 102-104-106 avenue Doucet.

Une demande de dérogation mineure pour le 1134-36 boulevard Jacques-Cartier.

**13.12.638**

### **APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA POUR LE 98, AVENUE ROSS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Claire Gagnon, au nom de la compagnie 9200-6162 Québec Inc. (Quilles Mont-Joli) située au 98, rue Ross a déposé une demande d'autorisation d'affichage;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 9200-6162 Québec inc. (Quilles Mont-Joli) désire faire l'installation de deux enseignes murales pour la Salle de Quilles qui seront installées sur le mur de façade de couleur bleu océan de la compagnie Gentek;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone centre-ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité que le conseil acquiesce à la demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés par madame Claire Gagnon dans le cadre du règlement # 2010-1226 sur les PIIA. Les propriétaires s'engagent à respecter le règlement d'urbanisme sur l'affichage.

13.12.639

**APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA ET LE RÈGLEMENT 2012-1288 CONCERNANT UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES POUR LE 1800, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Frédérick Poirier, au nom de la compagnie Bouchard Ford inc. située au 1800, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande de travaux de rénovation;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Poirier désire rénover son bâtiment et a préparé une liste des travaux à être réalisés soit :

- Enlever le revêtement blanc existant sur la partie des bureaux de vente, et installation d'un nouveau revêtement en panneaux de matières composites d'aluminium de couleur blanc sur la façade du bâtiment conformément au design architectural de Ford Canada;
- Repeindre le revêtement métallique et maçonnerie existants de couleur blanc millenium;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone centre-ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est admissible à la subvention dans le cadre du programme complémentaire de rénovation de façades commerciales;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil acquiesce à la demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés par monsieur Frédérick Poirier dans le cadre du règlement # 2010-1226 sur les PIIA et du règlement 2012-1288 concernant un programme complémentaire de rénovation de façades commerciales.

**AFFAIRES NOUVELLES**

13.12.640

**ADJUDICATION D'UN POSTE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Bryan Fortin un poste d'Opérateur 1 (OP 1), salarié permanent saisonnier au déneigement, au service des travaux publics. Toutefois, monsieur Fortin occupe présentement un poste temporairement dépourvu de préposé à l'entretien au stade du centenaire.

13.12.641

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME HABITATION JL POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE DE LA SALLE ST-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture no 131129 à la firme Habitation JL pour la réfection de la toiture du bâtiment accessoire de la salle St-Jean-Baptiste au montant de 3825\$ plus les taxes.

**13.12.642 AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2012-1283  
RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

*Cet item a été retiré.*

**13.12.643 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**13.12.644 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 55, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer  
Mairesse

Joël Harrisson  
Greffier